

La Grande Exposition du Fabriqué en France : guide explicatif 2024

1 - Propos introductifs

La qualité des dossiers de candidature pourra être appréciée au regard des critères suivants, sans qu'ils ne soient impératifs, ni cumulatifs :

- *La part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%) ;*
- *L'engagement de l'entreprise dans une démarche d'innovation et/ou de préservation de savoir-faire, et/ou environnementale et/ou sociale;*
- *Eventuellement, les labels et certifications détenues : Entreprise du Patrimoine Vivant ou Origine France Garantie, par exemple.*
- *Eventuellement, la participation à un dispositif type France Relance, France 2030, French Tech, etc.*
- *Eventuellement, l'engagement dans une démarche d'exportation ou de relocalisation.*

Pas d'autocensure : à titre principal, le critère demeure l'engagement dans une démarche de fabrication française. Entreprises, associations, à vos dossiers !

2 - Foire à question (FAQ)

a) **Qui peut postuler à la Grande Exposition du Fabriqué en France ?**

Réponse : Toutes les entreprises ! Les éditions précédentes ont accueilli à l'Élysée des TME, artisans, PME, ETI, start-up et grandes entreprises...

b) **Un secteur en particulier est-il privilégié ?**

Réponse : Aucun ! Les entreprises de tous les secteurs sont les bienvenues. L'évènement a déjà exposé : un tracteur, des gâteaux, un avion de tourisme, un parfum, des boucles d'oreille, une veste, une nape, un jeu de société, un canapé, un drone, une prothèse, isolant de façade, un cœur artificiel, une application mobile via un écran...

La liste des lauréats de la précédente édition : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/06/14/grande-exposition-du-fabrique-en-france-lexcellence-tricolore-a-lelysee>

c) Mon objet est volumineux, fragile, ou de très grande valeur : est-ce un obstacle ?

Réponse : Non. En termes de taille, les précédentes éditions ont exposé des produits qui allaient de la boucle d'oreille au camion de pompier. L'exposition a également mis en valeur des objets à haute valeur ajoutée technologique, fragiles, ou composés de matériaux très précieux : ces éléments sont pris en compte lors de l'acheminement et de l'exposition par les équipes de l'Elysée, qui superviseront cela avec vous.

d) Je ne suis pas sûr que mon produit coche toutes les conditions : que faire ?

Réponse : Pas d'auto-censure ! La condition première reste l'implication dans la fabrication française et la valorisation de nos savoir-faire traditionnels comme innovants tricolores. C'est pour cela que la Grande Exposition expose chaque année une telle variété de produits. Alors pourquoi pas le vôtre cette année ?

e) Quelles sont les dates-clés ?

Réponse : Vous pouvez déposer votre candidature **jusqu'au 1 avril. A la fin du mois de mai 2024**, après réunion du jury, vous saurez si votre produit est retenu. Les équipes de l'Elysée prendront alors attache avec vous pour acheminer le produit. L'Exposition se tiendra à la **fin du mois de juin 2024**.

f) J'ai déjà déposé un dossier lors des éditions précédentes et n'ai pas été retenu, puis-je déposer un dossier pour cette édition 2024 ?

Réponse : Oui, cela est tout à fait possible. 100% des lauréats ont tenté leur chance ! N'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante si vous avez des interrogations sur la meilleure manière de renseigner votre dossier : fabrique-en-france.dge@finances.gouv.fr

g) J'ai déjà été lauréat précédemment, puis-je déposer un dossier pour l'édition 2024 ?

Réponse : Oui, cela est tout à fait possible. Cependant, la candidature devra porter sur un nouveau produit ou le même produit sensiblement amélioré (dans son usage ou dans sa fabrication)

h) Puis-je présenter plusieurs produits ?

Réponse : Oui, cela est possible. Pour cela, veuillez à bien renseigner un dossier par produit.

i) Je suis une association engagée dans la fabrication française et la protection des savoir-faire. Puis-je déposer un dossier ?

Réponse : Oui. Depuis l'année dernière, suite à de nombreuses demandes, les associations sont autorisées à déposer un dossier pour la Grande Exposition. Toutes les forces vives de notre pays doivent être valorisées !

j) Je souhaite modifier un élément dans mon dossier déjà déposé. Que faire ?

Réponse : Si votre dossier est encore en « brouillon », vous pouvez encore le modifier avant de le soumettre. Si votre dossier est déjà soumis, vous pouvez demander sa réouverture via la page de votre dossier. N'hésitez pas à coupler votre demande d'un mail à l'adresse suivante : fabrique-en-france.dge@finances.gouv.fr

k) J'ai encore des interrogations liées à ma candidature, à qui les adresser ?

Réponse : Vous pouvez adresser toutes vos interrogations à l'adresse suivante, qui saura vous répondre : fabrique-en-france.dge@finances.gouv.fr